

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 07 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 11 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 01  
octobre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Laurent DURIEUX, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
N° 2021-022 À 2021-050

Délibération : 10.2021.092

Transmis en préfecture le : 12/10/2021

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021-022	05/07/2021	Renouvellement des adhésions de médiathèque B612 pour l'année 2021	La Médiathèque souhaite renouveler ses adhésions à plusieurs associations et ce afin de pouvoir faire partie de réseaux professionnels, de participer à l'information, la formation, l'animation et la coopération entre les médiathèques de la région au travers de journées d'étude et de manifestations.
2021-023	03/08/2021	Animations Ville Vie Vacances 2020	Considérant la nature des projets 2020 et au regard des bilans des structures porteuses des activités, la présente décision précise le montant alloué dans le cadre de la mise en œuvre du projet Animations Ville Vie Vacances.
2021-024	03/08/2021	Acte modificatif de la régie de recettes cinéma et spectacles de la mouche	La ville de Saint-Genis-Laval souhaite proposer, dans le cadre des actions menées par l'Espace culturel la Mouche, une nouvelle offre culturelle. Il convient donc d'ajouter une nature de produit pouvant être encaissé (art 4).
2021-025	09/08/2021	Avenant n°2 au marché n°AC/71 relatif aux prestations de restauration en résidences autonomes pour personnes âgées	Le marché n°AC/71 portant sur les conditions d'exécution des prestations de restauration en résidences autonomes pour personnes âgées a été prolongé par avenant n°1 jusqu'au 31 août 2021. Pour le renouvellement de ce marché dont la procédure est en cours, il convient de le prolonger une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021. Le titulaire, la société RESTALLIANCE, s'engage à exécuter les termes du marché en cours dans les mêmes conditions que précédemment.
2021-026	09/08/2021	Marché n°21-21 relatif à la confection et à la livraison de colis de fin d'année pour les personnes âgées avec l'entreprise Fleurons de Lomagne	Ce marché vise la confection et la livraison de colis de fin d'année pour les personnes âgées. Il est conclu avec l'entreprise Fleurons de Lomagne et prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, soit au maximum jusqu'aux coffrets de décembre 2023 inclus. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire. Le marché s'exécutera via des bons de commande sur la base d'un bordereau des prix unitaires, dans la limite des montants minimum de 10 000 euros hors taxe et maximum de 26 000 euros hors taxe pour chacune des périodes.
2021-027	09/08/2021	Marché n°21-20 relatif aux fournitures et manuels scolaires Lot n°1 « fournitures scolaires » avec l'entreprise Papeteries Pichon	Ce marché vise la réalisation des prestations, d'une part l'approvisionnement des écoles maternelles et primaires ou élémentaires et des accueils périscolaires, en fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs, et d'autre part,

		Lot n°2 « manuels scolaires » avec l'entreprise Decitre	<p>l'approvisionnement en livres et manuels scolaires. Il est conclu avec l'entreprise Papeteries Pichon pour le lot 1 de fournitures scolaires et avec l'entreprise Decitre pour le lot 2 de manuels scolaires.</p> <p>Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement par périodes successives d'un an sans que la période totale ne puisse excéder trois ans. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire. Le marché s'exécutera via des bons de commande sur la base d'un bordereau des prix unitaires pour chacun des lots, dans la limite des montants maximaux forfaitaires de 120 000€ HT pour le lot n° 1 et 21 000€ HT pour le lot n°2.</p>
2021-028	09/08/2021	Avenant N° 1 au marché 20-03 relatif à la fusion absorption de la société SERDEX par la société SERFIM Recyclage	Le marché n°20-03 relatif à la mise à disposition de bennes a été conclu avec la société SERDEX SAS L'avenant n° 1 a pour objet la prise en compte de la fusion absorption de la société SERDEX SAS et de la société SERNED par une nouvelle entité prenant le nom de SERFIM Recyclage.
2021-029	09/08/2021	Marché n°21-14 relatif à l'intervention de décompactage par broches type vertidrain sur terrains sportifs en herbes et décompactage et dépollution sur terrain sportif en synthétique avec la société Tarvel	Ce marché vise le sablage et décompactage de quatre terrains engazonnés (terrains de football d'honneur, de rugby d'honneur, de rugby d'entraînement, du terrain de football) ainsi que la dépollution et le décompactage d'un terrain synthétique situé sur le site du Complexe sportif de Beauregard. Il est proposé de le conclure avec la société TARVEL pour un montant forfaitaire annuel de 13 000 € HT. Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement par période d'un an pour une durée totale ne pouvant excéder 4 ans.
2021-030	09/08/2021	Marché n°21-15 portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurance	Le marché porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans le renouvellement de ses marchés d'assurance. Il est conclu avec la société AFC Consultants pour un montant global et forfaitaire de 5 130 € HT. Il prend effet à sa date de notification pour une durée de 5 ans ferme.
2021-031	09/08/2021	Marché n°21-16 portant sur l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules avec l'Établissement CTDA	Ce marché vise la réalisation des prestations de fourrière : l'enlèvement, le transport, la garde et la restitution des véhicules afin de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation des véhicules. Il est conclu avec les Établissements CTDA OULLINS, 46 RUE LOUIS AULAGNE 69600 OULLINS et prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement pour une période totale maximale de trois ans. Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes mono-attributaire. Le marché

			s'exécutera via des bons de commande sur la base d'un bordereau des prix unitaires dans la limite des montants maximaux de 11 000€ HT/an.
2021-032	09/08/2021	<p>Marché n°21-18 portant sur la rédaction partielle et la mise en page du magazine municipal</p> <p>Lot n°1 « rédaction partielle du magazine municipal » avec le groupement d'entreprises Ordinaire - extra l'agence et Charlotte Petit</p> <p>Lot n°2 « mise en page du magazine municipal » avec l'entreprise Du Bruit au Balcon</p>	<p>Ce marché vise la réalisation des prestations, d'une part de rédaction partielle du magazine municipal et d'autre part, de mise en page du magazine municipal. Il est conclu avec le groupement d'entreprise ORDINAIRE - EXTRA L'AGENCE/Charlotte PETIT, dont ORDINAIRE EXTRA L'AGENCE, mandataire du groupement pour le lot 1 portant sur la rédaction partielle du magazine municipal.</p> <p>Il est conclu avec l'entreprise DU BRUIT AU BALCON pour le lot 2 portant sur la mise en page du magazine municipal.</p> <p>Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de deux ans reconductible tacitement par périodes successives de deux ans sans que la période totale ne puisse excéder quatre ans.</p> <p>Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire. Le marché s'exécutera via des bons de commande sur la base d'un bordereau des prix unitaires pour chacun des lots, dans la limite des montants maximaux de 22 000€ HT/an pour le lot n° 1 et 30 000€ HT/an pour le lot n°2.</p>
2021-033	09/08/2021	<p>Marché n°21-19 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de mise en œuvre d'un portail citoyens avec la société The Geek Family</p>	<p>Le marché porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans le cadre du marché de mise en œuvre d'un portail citoyens. Il est conclu avec la Société THE GEEK FAMILY et prend effet à compter de sa date de notification pour la durée d'exécution des prestations.</p> <p>Le montant de ce marché conformément à la décomposition des prix global et forfaitaire est de 20 475 euros hors taxe.</p>
2021-034	19/08/2021	<p>Avenant n°1 au lot n°2 du marché n°20-12 relatif aux travaux de rénovation de chaufferie, de réseau de chauffage et de remplacement CTA dans des écoles</p>	<p>Le lot n°2 du marché n°20-12 porte sur les travaux de rénovation de chaufferie, du réseau de chauffage et fourniture et pose d'une centrale d'air dans des écoles de la Ville. Le calcul initial des mètres était insuffisant en raison des conditions d'accès difficiles au vide sanitaire, il est nécessaire d'acter par voie d'avenant une modification des mètres. La plus value est de 16 940,50 euros hors taxe.</p>
2021-035	19/08/2021	<p>Subrogation bail commercial 21 rue de la Ville de la société 2 DEMI MESURES à la société CBS</p>	<p>Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 septembre 2010, la commune de Saint-Genis-Laval a conclu un bail commercial des locaux situés 21, rue de la Ville, 69 230 Saint-Genis-Laval à la société 2 DEMI MESURES. La dite société a cédé, par acte en date du 11 juin 2021, à la société CBS, son fonds de commerce, sis 21 rue de la Ville 69 230 Saint-Genis-Laval, avec notamment le droit au bail des locaux dans lesquels le fonds est exploité. La société 2 DEMI MESURES subroge dans son bail la société CBS qui en a pris connaissance</p>

			et qui s'engage à en respecter toutes les clauses et conditions pour le temps restant à courir du 11 juin 2021, date de son entrée en jouissance.
2021-036	19/08/2021	Constitution avocat - Recours contentieux contre l'arrêté de permis de construire n° PC 069 204 20 000 43	Il convient d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre du recours contentieux engagé devant le Tribunal Administratif de LYON sous le n° 2106256 par la Société MOREAU contre le permis de construire délivré à la Société SEQUOIA PROJECT et à la Société SOLUTION ACE en date du 15 mars 2021
2021-037	02/09/2021	Avenant n° 2 au marché n° 19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation	Le marché n° 19-10 porte sur l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation des bâtiments de la Ville et de son CCAS. Le présent avenant a pour objet l'ajout d'équipements dans le marché d'exploitation, la révision du mode de calcul de l'intéressement sur le Gymnase et le Restaurant Mouton, la suppression de sites sur la facturation ECS, la modification des clauses de refacturation ECS, la modification de la liste d'inventaire pour les sites du groupe scolaire Guilloux, la suppression de l'intéressement 2020 sur certains sites (MTI), la révision de cibles d'intéressement et de forfait (MTI), modification de la clause d'intéressement (MTI). Cet avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant initial du marché de 23 188,90HT € .
2021-038	02/09/2021	Indemnisation accordée suite à l'endommagement d'un véhicule par la police municipale	Un incident a été constaté le 17 août 2021 entre un véhicule et un véhicule de la police municipale. La responsabilité de la ville de Saint-Genis-Laval est engagée dans un incident le 17 août 2021 avec un véhicule de la police municipale. Il est donc proposé de procéder directement à l'indemnisation d'un montant estimé à 120 € TTC.
2021-039	06/09/2021	Bail commercial - 21, rue de la Ville avec la société CBS	La société 2 DEMI MESURES a cédé son fonds de commerce, sis 21 rue de la Ville à Saint-Genis-Laval à la société CBS. Cette cession emporte subrogation du bail commercial conclu avec la Ville le 9 septembre 2010, bail qui se trouve être en phase de reconduction tacite. Il est proposé avec l'accord du nouveau preneur la société CBS de résilier le bail subrogé et d'en conclure un nouveau. Le loyer revu à la hausse est de 7 882.40 € révisable tous les ans selon l'indice ILC. Il sera augmenté à l'issue de chaque période triennale de 249.46 € hors indexation annuelle et hors travaux éventuels.
2021-040	06/09/2021	Convention de formation au maniement de bâtons de police	La commune de Saint-Genis-Laval établit une convention de partenariat avec M. Guillaume ARSON, moniteur Bâtons et techniques

			<p>professionnelles d'intervention</p> <p>Cette convention a pour objet de former les agents de la Police Municipale à l'armement et notamment de savoir utiliser les bâtons de Police.</p> <p>Le partenariat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction ou modifiée par la signature d'un avenant.</p>
2021-041	09/09/2021	Décision de retrait pour la décision n° 2021-25 portant l'approbation de l'avenant n° 2 relatif au marché n° AC/71 ""Prestation de restauration - Résidences Autonomies pour Personnes Âgées""	La décision n° 2021-025 est retirée pour erreur matérielle car le pouvoir adjudicateur est le CCAS de la ville.
2021-042	09/09/2021	Décision de retrait relative à la décision n° 2021-26 portant l'attribution du marché n° 21-21 relatif à la confection et la livraison de colis de fin d'année pour les personnes âgées	La décision n° 2021-026 est retirée pour erreur matérielle car le pouvoir adjudicateur est le CCAS de la ville.
2021-043	13/09/2021	Projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque B612 de Saint Genis Laval - Demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour un diagnostic temporel	Dans un contexte de diversification et d'individualisation des temps de vie et considérant que les horaires d'ouverture des médiathèques doivent être adaptés au profil du territoire, un diagnostic temporel est une étape nécessaire dans le projet d'extension des horaires de la médiathèque B612. Une demande de subvention auprès de la Direction des affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes est sollicitée.
2021-044	21/09/2021	Marché n° 21-17 relatif à la location d'un sapin de Noël monumental, l'approvisionnement annuel de sapins naturels, les livraisons et enlèvements	La ville souhaite renouveler les décorations de Noël installées en centre ville. Elle souhaite faire appel à la société ABIES DECOR qui a un brevet d'invention. Le projet consiste en la location, la livraison et l'enlèvement d'une structure monumentale de 11m de hauteur ornée de sapins naturels.
2021-045	21/09/2021	Convention d'occupation précaire - immeuble situé 36, avenue Foch au profit de l'association ALYNEA	La commune est propriétaire d'un immeuble situé 36, avenue Foch à Saint-Genis-Laval comprenant des logements qu'elle loue à l'association ALYNEA pour l'accompagnement de personnes en situation de précarité. Dans ce cadre, par convention en date du 1er septembre 2018, la commune a signé une convention pour 5 logements, qui est venu à expiration. Compte-tenu que deux appartements de l'immeuble sont hors d'usage, les parties se sont rencontrées afin de convenir d'une nouvelle convention.
2021-046	21/09/2021	Décision de retrait relative à la décision n° 2021-33 portant l'attribution du marché n° 21-19 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de mise en	La décision n° 2021-033 est retirée pour erreur matérielle.

		œuvre d'un portail citoyens	
2021-047	21/09/2021	Marché n° 21-19 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de mise en œuvre d'un portail citoyens	Le marché porte sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans le cadre du marché de mise en œuvre d'un portail citoyens. Il est conclu avec la Société THE GEEK FAMILY et prend effet à compter de sa date de notification pour la durée d'exécution des prestations. Le montant de ce marché conformément à la décomposition des prix global et forfaitaire est de 20 475 euros hors taxe.
2021-048	21/09/2021	Cession de véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé 1268 ZP 69	Considérant l'état de vétusté du véhicule et dans une optique de gestion du parc automobile, il a été décidé de céder à titre onéreux le véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé 1268 ZP 69 à la SARL BERTO à Saint- Genis- Laval pour un montant de 1 000€.
2021-049	21/09/2021	Décision de retrait relative à la décision n° 2021-006 et vente aux enchères de matériel logistique	La décision 2021-006 du 11 mai 2021 est entachée d'une erreur matérielle concernant le prix de vente des biens. La présente décision apporte les éléments nécessaires relatifs aux prix de vente.
2021-050	20/09/2021	Décision de retrait relative à la décision n° 2021-007 et vente aux enchères de panneaux électoraux	La décision 2021-007 du 11 mai 2021 est entachée d'une erreur matérielle concernant le prix de vente des biens. La présente décision apporte les éléments nécessaires relatifs aux prix de vente.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL PREND ACTE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.